



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 mars 2003
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2003

29 et 30 avril 2003

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2003, 11 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2004, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2003 à l'expiration du mandat des membres suivants : Algérie, Bénin, Brésil, Cameroun, Chypre, Costa Rica, Hongrie, Jordanie, Malaisie, Pakistan et Sierra Leone. Il existe en outre au sein du Groupe de travail deux sièges vacants qui n'ont pas été pourvus par des membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2003.
2. Les sièges vacants doivent être pourvus sur la base suivante :
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie;
 - Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.
3. On trouvera la composition du Groupe de travail en 2003 dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2003

Neuf sièges pour les États d'Afrique^a

Afrique du Sud (2005), Algérie* (2003), Bénin* (2003), Cameroun* (2003), Namibie (2005), Niger (2005), Ouganda (2005), Sierra Leone* (2003)

Sept sièges pour les États d'Asie^b

Chine (2005), Chypre* (2003), Jordanie* (2003), Malaisie* (2003), Pakistan* (2003)

Trois sièges pour les États d'Europe orientale^c

Fédération de Russie (2005), Hongrie* (2003)

Six sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes^d

Brésil* (2003), Costa Rica* (2003), Panama (2005)

Neuf sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États^e

Allemagne (2005), France (2005), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2005)

* Membre dont le mandat vient à expiration.

^a Il existe un siège vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2005.

^b Il existe deux sièges vacants dans ce groupe pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2005.

^c Il existe un siège vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2003.

^d Il existe un siège vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2003 et deux sièges vacants pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2005.

^e Il existe six sièges vacants dans ce groupe pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2005.

